

Assemblée communale du 15 mai 2018

Conseil communal : au complet + secrétaire.

Nombre de citoyennes et citoyens : 23 + 6 total 29.

M. le Syndic ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux citoyens. Il salue plus particulièrement M. Roland Cettou ancien syndic.

Excusés : Mme Annette Cettou, M. Yves Gremaud.

Scrutateurs : Mme Christine Birchmeier et M. Christian Crausaz.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour. Il n'y en a pas.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2017.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2017.

a. Comptes de fonctionnement.

M. Benoît Curty présente et commente les comptes de fonctionnement 2017.

Les comptes de fonctionnement présentent un bénéfice de Fr. 10'577.00 après un amortissement supplémentaire de Fr. 20'400.00 et une réserve de Fr. 100'000.00 pour les routes.

M. Claudio Granzotto demande quel est montant total figurant en réserve ?

M. Benoît Curty répond que ces montants figurent au bilan. Pour les routes nous avons Fr. 300'000.00, eaux usées Fr. 60'000.00 et adduction d'eau Fr. 105'000.00.

Aucune question n'est posée au sujet du compte de fonctionnement.

b. Comptes des investissements.

M. Benoît Curty présente et commente les comptes des investissements 2017.

Le montant des investissements se monte à Fr. 977'429.00 en charges, pour des recettes de Fr. 71'227.00.

M. Benoît Curty présente un graphique des comptes 2017 – franc du contribuable dépensé. Nous avons une augmentation aux postes eaux et ordures

de 1%, et à la culture et sports de 1%. Nous avons aux écoles une diminution de 1% ainsi qu'à l'administration de 1%.

c. Rapport de l'organe de révision.

M. Jean-Luc Birchmeier donne lecture du rapport de révision de la Fiduciaire Gobet.

La fiduciaire déclare que selon son appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi sur les communes, au règlement d'exécution de la loi sur les communes, à la loi suisse et aux règlements communaux. Elle recommande d'approuver les comptes annuels qui nous sont soumis.

d. Rapport de la commission financière.

M. Jean-Luc Birchmeier donne lecture du rapport de la commission financière :

En date du 24 avril 2018, la commission financière s'est réunie pour procéder à la vérification des comptes de la commune, arrêtés au 31 décembre 2017.

Elle a tout d'abord pris connaissance du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Marc Gobet à Romont.

Puis elle a procédé à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2017. Les informations et explications qui lui ont été données à cette occasion lui ont donné entière satisfaction. Elle a apprécié la rigueur et la précision de la tenue des comptes de notre commune.

Les comptes 2017 présentent un total de dépenses de Fr. 1'040'775.99, dont Fr. 20'400.00 d'amortissements supplémentaires + un montant de Fr. 100'000.00 attribué à la réserve des routes, ceci pour un total des recettes de Fr. 1'051'353.05 ce qui amène à un excédent de Fr. 10'577.06 contre un excédent de Fr 12'500.41 l'année précédente.

Pour l'année 2017, la somme des investissements se monte à Fr. 977'429.00, en charges, pour des recettes de Fr. 71'227.00.

Les investissements ont été consacrés à la réfection des routes de Compostelle, du Verger (secteur giratoire - école) des Indivis, à la fin du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), à la réfection du collecteur de Compostelle et à la fin de l'établissement du plan d'aménagement local (PAL).

Les recettes comprennent les taxes de raccordement pour l'approvisionnement et la protection des eaux (STEP) ainsi que des subventions cantonales pour la route de Compostelle (améliorations foncières).

À la vue de ce qui précède, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2017 tels que présentés.

e. Approbation des comptes de fonctionnement.

Au vote, les comptes de fonctionnement 2017 sont approuvés à l'unanimité.

f. Approbation des comptes des investissements.

Au vote, les comptes des investissements 2017 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie M. Benoît Curty et le caissier M. Gabriel Dorthe pour leur excellent travail.

Il rappelle que le poste de caissier communal est au concours. M. Gabriel Dorthe a donné sa démission pour le 31 mars 2019.

Il effectuera encore le bouclage des comptes 2018.

M. le Syndic le remercie pour ses 44 ans de fidélité, il le remercie également pour la transition qu'il va effectuer avec le/la nouveau/elle caissier/ère.

3. Modification du budget des investissements 2018, trottoir, route du Verger et Compostelle, approbation.

M. Laurent Monney rappelle les étapes présentées à l'assemblée du 11 décembre.

- Dernière étape des travaux liée au collecteur d'eaux claires : pose d'un nouveau tapis sur le tronçon route de Compostelle.
- Trottoir le long de la route de Compostelle : profiter des travaux pour le faire en même temps.
- Dès le moment où l'on construit un trottoir, le relier jusqu'à celui déjà existant.
- Depuis des années, il est envisagé de relier le quartier Plein-Soleil au centre du village avec un trottoir. Nous avons l'occasion de le faire en 2018, au niveau du financement également.
- Etapes suivantes prévues : analyse du projet plus fine, discussions avec les propriétaires, mise à l'enquête préalable pour avis du canton et présentation à l'assemblée de mai pour approbation de l'achat des terrains.

Etat du projet à ce jour :

- Plans et estimations plus précises du projet.
- Discussions avec les propriétaires.
- Point de la situation :
 - Le projet global est maintenant budgétisé à plus de Fr. 500'000.- (erreurs d'estimation en 2017).
 - La traversée du village soulève des questions qui prendront du temps à être résolues (murs, sources privées, talus).
 - Pour la majorité du conseil, cela n'est pas raisonnable au niveau du financement.

- Dans un premier temps, proposition de réaliser la partie route de Compostelle car le revêtement est à refaire, partie plus dangereuse (vitesse des véhicules) et facilité de réalisation.
- Il sera plus aisé de revoir un concept global pour la route du Verger lorsqu'il faudra refaire le tapis.
- L'assemblée peut aussi décider si l'on continue à étudier ce tronçon pour une proposition en décembre en étant consciente des frais d'étude que cela peut occasionner.

La proposition du conseil est de reporter le trottoir de la route du Verger et de réaliser le surfacage et le trottoir de la route de Compostelle, tronçon Casard – croisée rte du Verger.

M. Roland Cettou demande si la pose du tapis de la route du Verger est planifiée.

M. Eric Monney répond qu'elle n'est pas planifiée, le tapis actuel est assez récent.

M. Gabriel Dorthe rappelle que les canalisations de la route du Verger sont en très mauvais état selon le passage d'une caméra il y a quelques temps. Ne vaut-il pas mieux attendre et exécuter tout le travail en même temps.

M. le Syndic répond que l'idée du conseil est d'attendre et prévoir tous les travaux qui seront à exécuter sur ce tronçon, canalisations, tapis et trottoirs.

M. Claudio Granzotto demande si la largeur de la route de Compostelle sera rétrécie. Il y a beaucoup de circulation sur ce tronçon.

M. Laurent Monney répond que ce sera surtout l'aspect visuel qui rendra la route moins large avec le trottoir.

M. Eric Monney déclare qu'une route doit permettre le croisement d'un camion et d'une voiture, la largeur minimale est de 4,80 m.

M. Benoît Curty présente le financement de cette route.

A l'assemblée de décembre nous avons voté un budget de Fr. 150'000.00 pour le surfacage et le trottoir.

Selon les derniers devis, le coût est de Fr. 195'000.00, Fr. 45'000.00 supplémentaires.

Le financement sera comme suit : emprunt de Fr. 180'000.00 et Fr. 15'000.00 de liquidités.

Amortissement annuel 4% Fr. 7'200.00 et intérêts 2% Fr. 3'600.00. Ces montants sont déjà prévus dans le budget de fonctionnement 2018.

M. Roland Crausaz demande pourquoi il y a un surcoût.

M. le Syndic répond que le conseil a été trop optimiste. En outre, le trottoir est prolongé vers le lampadaire du quartier Plein Soleil et les aspects techniques comme la largeur du trottoir ont évolué.

Le coût du surfacage est d'environ Fr. 30'000.00.

Concernant le prix du terrain, une commission d'estimation des immeubles est venue sur place, nous n'avons pas encore reçu la réponse. Un montant est prévu dans le devis.

M. Roland Cettou rappelle que le financement lors de l'assemblée de décembre était prévu par des liquidités, il demande pourquoi le changement.

M. Benoît Curty répond que nous avons moins de liquidités, nous avons dû rembourser des impôts. Le conseil ne va pas emprunter si ce n'est pas nécessaire mais il vaut mieux prévoir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic passe au rapport de la commission financière.

Rapport de la commission financière :

M. Jean-Luc Birchmeier donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière s'est penchée une nouvelle fois sur le budget des investissements 2018 suite à une demande du Conseil communal en rapport à la création d'un trottoir à la route du Verger et Route de Compostelle - Casard.

En effet, lors de notre séance du 24 avril 2018, nous avons été informés de l'abandon de ces 2 trottoirs pour raisons de coûts.

Suite à cette séance, le Conseil communal a reçu des devis plus précis et distincts pour les deux objets.

La commission financière a été informée par courriel le 8 mai dernier de la proposition du Conseil communal de la réalisation, malgré tout, du trottoir Route de Compostelle - Casard, en même temps que le surfacage, engendrant un coût supplémentaire de Fr. 45'000.00, le tout financé par un crédit de Fr. 180'000.00 et par les liquidités pour le solde de Fr. 15'000.00.

L'amortissement annuel de Fr. 7'200.00 et les intérêts de Fr. 3'600.00 sont déjà prévus dans le budget de fonctionnement 2018.

La commission financière n'émet aucune objection au fait que ce trottoir soit réalisé en complément du surfacage et recommande à l'assemblée communale d'approuver cette modification du budget telle que présentée.

Au vote, la modification du budget des investissements 2018, trottoir, route de Compostelle et son financement tels que présentés sont acceptés à l'unanimité.

Pour la bonne forme, M. le Syndic demande de voter le report du trottoir de la route du Verger.

Au vote, le report du trottoir de la route du Verger est accepté à l'unanimité.

4. Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'ambulance du Sud Fribourgeois (ASF) – Approbation.

Mme Frédérique Humair Flühmann présente cette nouvelle association.

Historique :

La loi sur la santé exige des communes qu'elles assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulances (responsabilité des communes).

La Gruyère, la Glâne et la Veveyse ont créé en 2002 un service d'ambulance sud fribourgeois.

La gestion du personnel, administrative et financière a été confiée à l'HFR. Une convention a été passée entre les trois réseaux santé du district et l'HFR.

En août 2017 l'HFR a résilié la convention.

Nouvelle organisation :

Pour continuer la mission des ambulances du sud fribourgeois et pour répondre à la loi sur la santé, les communes ont décidé de créer une association de communes. 53 communes en font partie. Il a été décidé lors de l'assemblée constitutive de l'association que chaque district serait représenté par son Réseau Santé, son directeur et un conseiller communal.

Le comité est donc composé d'un représentant politique par district, des 3 directeurs des Réseaux Santé, du Préfet de la Glâne et du directeur de l'Ambulance Sud Fribourgeois avec voix consultative.

Les statuts détaillent, entre autres, les attributions du comité.

Les délégués ont accepté de créer la nouvelle association en décembre 2017. Il n'y a pas eu de recours, maintenant le conseil communal soumet ces statuts à l'assemblée communale.

Les statuts sont calqués sur les statuts d'autres associations de communes. Le fonctionnement du service ne devrait pas être modifié.

Mme Frédérique Humair Flühmann déclare qu'elle peut donner lecture des statuts si quelqu'un en fait la demande.

M. le Syndic donne quelques explications sur quelques articles des statuts tels que le droit de référendum etc.

Au vote, l'adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'ambulance du Sud Fribourgeois (ASF) est acceptée à l'unanimité.

5. Nouvelle proposition pour le ramassage des déchets ménagers, selon la présentation à l'assemblée communale du 11 décembre 2017, approbation.

M. Benoît Curty commence par le rappel de la présentation à l'assemblée du 11 décembre 2017 et présente le projet :

Solution Oron

Aspects financiers

- Introduction d'un prix de Fr. 0.50/kg (HT).
- Des cartes seront remises contre un dépôt de Fr. 7.50 HT. Si la carte est rendue, le montant est remboursé.
- Une location annuelle de Fr. 2'000.- sera facturée à Chapelle (Glâne).
- L'équivalent du volume de nos déchets sera amené à la SAIDEF (obligation légale). (Environ 15 tonnes par année).
- Les coûts supplémentaires de la SAIDEF (Fr. 172.-/t.) par rapport à la SATOM (Fr. 110.-/t.) seront pris en charge par Chapelle (Glâne).
- La péréquation des transports sera payée à Chapelle (Glâne).
- Le container du cimetière sera vidé par Chamot.

Aspects pratiques

- Arrivées de nouveaux habitants : remise de la carte par le contrôle des habitants et premier chargement possible.
- Départs d'habitants : reprise de la carte par le contrôle des habitants et remboursement/paiement du solde.
- Tous les autres chargements s'effectuent par Internet, à l'automate dans le hall de l'administration communale d'Oron-la-Ville ou au kiosque Relay de la gare de Palézieux.

A définir/organiser

- Remise initiale des cartes.
- Remboursement des vignettes non utilisées.

Planification

- Finalisation de la convention et approbation par les Conseils d'Etat de Fribourg et Vaud.
- Elaboration d'un nouveau règlement communal.
- Organisation remise cartes et remboursement vignettes actuelles.

Demande d'approbation

- Approbation de la solution commune avec Oron selon les conditions présentées.
- Introduction d'une taxe au poids dès le 1^{er} janvier 2019.
- Possibilité de déposer le plastique dès le 1^{er} octobre 2018 dans un compacteur payant à la déchèterie d'Oron. Dès cette date, la commune d'Oron n'acceptera plus les plastiques des communes fribourgeoises à la déchetterie. Ils devront être mis dans sacs poubelles pour le ramassage communal.
- Mandat au Conseil communal pour la finalisation de la convention intercommunale avec Oron et pour l'élaboration d'un nouveau règlement communal. Ce dernier sera soumis à l'assemblée communale de décembre 2018.

Les sacs poubelles seront les mêmes qu'aujourd'hui.

M. Claudio Granzotto demande pourquoi on n'installe pas un molok à Chapelle.

M. Benoît Curty répond que c'est une question de coût. Nous aurions besoin de deux moloks Fr. 23'000.00 + les transports, endroits pour les poser, et la gestion. Nous n'aurions pas la possibilité d'amortir les coûts.

M. le Syndic remercie M. Benoît Curty pour l'immense travail effectué pour ce projet, contact avec la commune d'Oron, le Sen et la Saidef.

Au vote, la nouvelle proposition pour le ramassage des déchets ménagers, selon la présentation à l'assemblée communale du 11 décembre 2017, est acceptée à l'unanimité.

6. Divers

M. le Syndic informe que le PAL a été approuvé par la DAEC en mars 2018. Il reste une mise à jour à effectuer par le bureau Urabasol selon les remarques des services.

M. Laurent Monney donne une information concernant le bâtiment scolaire :

Lors de l'assemblée de décembre, nous avons évoqué la possibilité d'ouvrir une classe dans l'appartement du rez. La locataire nous avait annoncé son départ.

M. Ducrot de la DICS est venu visiter les locaux, il a estimé l'appartement trop petit pour l'ouverture d'une classe. Par contre, il a constaté que la salle des combles serait idéale.

De ce fait, une nouvelle classe enfantine sera ouverte dans les combles. Dans le cercle scolaire, il y aura 4 classes enfantines.

Le conseil déménagera dans l'appartement du rez. Dans l'attente du départ de la locataire, sa nouvelle habitation n'est pas encore prête, les séances du conseil auront lieu dans des salles du bâtiment scolaire.

Le coût des transformations sera moins élevé que prévu. La commune de Rue a donné son accord pour ces travaux.

M. Benoît Curty donne une information concernant FTTH. Les travaux vont commencer le 24 mai et se terminer à la fin août. L'installation du chantier sera sur la place de parc de l'école (2 places).

Les nouvelles prestations seront effectuées pour tous les clients à la même date.

M. Gabriel Dorthe déclare que la route près du Casard a été rétrécie, cela cause des problèmes pour le passage des tracteurs.

M. Eric Monney répond que la largeur de la route n'a pas été modifiée, elle est dans les gabarits.

M. Gabriel Dorthe avise que la pose du gravier en bordure de la route de Compostelle n'est pas idéale, il aurait été plus logique de mettre de la terre végétale.

M. le Syndic répond que le conseil prend note de la remarque et vérifiera cet état de fait.

M. Christian Crausaz présente un nouveau logiciel pour le site internet. Les citoyens ont la possibilité de s'inscrire sur le site pour recevoir les dernières nouvelles de la commune.

M. Benoît Curty et M. Christian Crausaz effectuent une démonstration sur écran.

M. Benoît Curty remercie M. Christian Crausaz pour l'excellent travail qu'il effectue pour notre site internet de façon très professionnelle. Il est pro actif et notre site internet est toujours actualisé.

M. le Syndic remercie tous les collaborateurs qui œuvrent pour le bien de la commune durant toute l'année de manière discrète et efficace, les collègues du conseil, le boursier et le secrétaire. Merci aux citoyens pour leur participation à l'assemblée.

Il relève la pensée de Mme Marie-Louise Crausaz, notre centenaire qui lorsqu'on lui demande son secret pour atteindre ce siècle de vie, elle répond : « J'ouvre les yeux quand il faut et les ferme quand il faut »

M. le Syndic invite les citoyennes et citoyens à rester pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 21'45 h.

Le Syndic :

Claude Gremaud

Le secrétaire :

Jacques Menoud